

Leur chat a été retrouvé enterré vivant dans le jardin du voisin

Alors que plusieurs disparitions de chats ont été signalées à Dollon au cours des derniers mois, un couple a pu sauver in extremis son chaton. Il a été enterré vivant.



Cette nuit d'horreur restera longtemps gravée dans la mémoire de ce couple. Dans la soirée du 28 février, Théo et Lucie (10) ont le cœur gros. Un de leurs deux chats, qu'ils aiment « comme leur enfant », n'est pas rentré à leur domicile de Dollon, comme le révèlent nos confrères de l'Action l'Écho. « Nous avons deux chatons de dix mois. Ils avaient exploré le jardin pour la première fois dans la matinée », se remémorent les propriétaires. Gigi rentre vite. Mais Yoko demeure introuvable tout au long de la journée.

« Je creuse et tombe sur une cage trappe »

Tracassé, le couple ne trouve pas le sommeil et décide, sur les coups de minuit, d'effectuer une nouvelle recherche. Dans le calme de la nuit, « de faibles mialements » parviennent à leurs oreilles... depuis le jardin d'à côté. Ils profitent du départ du voisin pour aller vérifier. Et grand bien leur en a pris : sous leur pied, le bruit s'intensifie. « Je creuse sous un amas de briques et de plaques et tombe sur une cage trappe », détaille Théo. À la lumière de son smartphone, il découvre « avec effroi » le bout d'une patte et une partie de museau qui se dessinent dans l'obscurité. Leur chat est là, « enterré vivant ».

« C'est de la cruauté »

« Traumatisé, apeuré » mais bien vivant, le chaton est transporté d'urgence dans une clinique du Mans. « Le vétérinaire constate des blessures, des signes de lutte ainsi que la présence de terre dans les voies respiratoires », énumère le couple. « Ses yeux sont gonflés, pleins de terre. Il a des griffes arrachées et des coupures au visage. Ce qui lui est arrivé n'est pas un accident. C'est de la cruauté. Il ne l'a même pas tué, il a préféré le laisser agoniser, mourir dans la peur et l'asphyxie », accusent Théo et Lucie, encore choqués.



Dollon, hier. Depuis les faits, Yoko, âgé de dix mois, conserve des traumatismes. Il garde ses distances avec les personnes étrangères au foyer.

À la suite de ces faits, le couple a déposé une plainte. « Nous étions venus pour trouver la paix à la campagne mais nous avons finalement vécu un enfer », témoignent-ils, précisant que « le cauchemar » avait déjà commencé avec Marley, notre premier chat, qui avait déjà été retrouvé couvert de terre chez ce même voisin au mois de septembre. Le lendemain, il a disparu à nouveau et n'a jamais été retrouvé ».

Une pétition en ligne

Ne pouvant « rester silencieux face à une telle barbarie », Lucie et Théo ont partagé une pétition en ligne, qui a déjà recueilli plus de 30 000 signatures. « Pour notre chaton qui a survécu par miracle, pour demander justice, pour que plus jamais un autre animal ne subisse ce sort et pour que la campagne reste un havre de paix, pas un lieu où la barbarie est autorisée », justifient-ils, indiquant leur intention de démentager, « écorchés » par les événements.

D'autres victimes ?

Sur les réseaux sociaux, où le couple a partagé son histoire, les réactions fusent. Parmi les messages de soutien, de potentielles autres victimes réagissent : « Mon chat Bounty a disparu du jour au lendemain après dix ans de vie tranquille à Dollon. Nous l'avons cherché partout, sans même

retrouver son corps », indique une internaute, précisant habiter dans la même rue résidentielle que le couple et le voisin suspecté. Une autre témoigne de la disparition des sept chats d'une de ses amies. « Depuis plusieurs mois, beaucoup de chats disparaissent et ont disparu. Ça a commencé en mars dernier par une voisine », nous précise le couple. « Plusieurs cadavres de chats ont déjà été retrouvés ces derniers mois, toujours au même endroit. Nous en

avons constaté trois de nos propres yeux. Tous avaient de la terre sur eux. » Aujourd'hui, plus aucun chat ne vit dans la rue. Quant à Gigi et Yoko, « ils restent désormais à l'intérieur, où nous avons renforcé les serrures en attendant notre départ. »

Laura Chéze

1. Prénoms d'emprunt

L'ENQUÊTE

Le suspect convoqué au tribunal en février 2027

À l'issue de l'enquête, une convocation au tribunal judiciaire du Mans a été remise, hier, au voisin suspecté - à ce stade présumé innocent. Il comparaitra à la barre le mercredi 3 février 2027. Contactées par Le Maine Libre, la fondation 30 Millions d'amis et la fondation Brigitte Bardot ont annoncé leur intention de se constituer partie civile lors de l'audience. « Nous serons en appui auprès des plaignants », assurent les associations de

défense animale, dénonçant « des faits graves ». L'association Stéphane Lamart, la Société de Protection des Animaux et la Brigade de Protection Animale ont également assuré leur soutien au couple. Pour rappel, et selon l'article 521-1 du Code pénal, commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, apprivoisé ou captif est puni de trois ans d'emprisonnement et de plus de 45 000 € d'amende.

Des délégations spéciales à Cogners et Mont-Saint-Jean

Cogners et Mont-Saint-Jean sont les deux communes qui n'avaient aucune liste candidate pour les élections municipales. Pour assurer la continuité de l'administration locale, une délégation spéciale doit être installée pour gérer les affaires courantes dans les deux communes. « Ce dispositif permet d'assurer la continuité de l'administration locale dans l'attente de l'organisation de nouvelles élections municipales », indique ce vendredi la préfecture de la Sarthe. La délégation spéciale est composée de trois membres, nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois mois. « Elle exerce provisoirement les fonctions du conseil municipal et du maire », précise la préfecture.

Trois membres par délégation

Pour Mont-Saint-Jean, la délégation sera composée de Vincent Hulot, maire sortant de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Vincent Mulot, secré-



Les deux délégations spéciales chargées de gérer les affaires courantes devront également préparer le scrutin dans les trois prochains mois.

taire général de la sous-préfecture de Marnes, et d'un cadre de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP). Pour Cogners, la délégation sera composée de Michel Leroy, prési-

dent sortant de la communauté de communes des Vallées de la Braye de l'Anille, un cadre de la préfecture, et un cadre de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

La mission de ces deux délégations « consiste à assurer la gestion des affaires courantes ; garantir le bon fonctionnement des services publics locaux ; préparer l'organisation de nouvelles élections municipales », souligne la préfecture qui ajoute que le « sont strictement encadrés. Elle ne peut prendre que des décisions nécessaires à la continuité de la vie communale, à l'exclusion des actes engageant durablement la collectivité ». Dans le cadre de cette gestion transitoire, la délégation spéciale procède également à l'organisation d'élections municipales afin de rétablir le fonctionnement démocratique normal de la commune. Ce scrutin permettra aux administrés d'élire un nouveau conseil municipal, garant de la représentation locale et de la continuité des services publics. Ce scrutin doit se tenir dans les trois prochains mois.

Serge Danilo

LA QUESTION

Miss Sarthe : le concours départemental aura-t-il lieu cette année ?



La Mançelle Gwladys Ancelot a été élue Miss Sarthe 2025. Photo : Le Maine Libre

Un an après le sacre de Gwladys Ancelot, l'incertitude plane sur l'organisation de l'élection Miss Sarthe en 2026 et des autres concours départementaux de la région. Le comité Miss France Pays de la Loire discuterait actuellement de son maintien.

L'élection Miss Sarthe sera-t-elle maintenue en 2026 ? C'est une question qui n'aurait pas encore été tranchée par le comité régional Miss France Pays de la Loire. Pourtant, à la même période l'année dernière, Gwladys Ancelot décrochait la couronne lors du concours organisé au centre commercial Leclerc de Sablé-sur-Sarthe.

Une réorganisation interne

Contactés, les membres du centre commercial ont indiqué ne pas avoir eu d'informations concernant l'organisation du concours qui se déroulait pourtant régulièrement chez eux ces dernières années. Il n'y a pas eu non plus d'appels à candidature pour les jeunes femmes qui seraient intéressées pour participer au concours. Les réseaux sociaux de l'organisation de Miss Pays de la Loire sont par ailleurs désactivés. Selon nos informations, la délégation Pays de la Loire discuterait du maintien de l'élection, alors que la personne en charge de l'organisation de l'élection ces dernières années a récemment quitté son poste.

Juliette Barré

POLITIQUE

Dimanche, 123 318 électeurs sarthois sont appelés pour le second tour



Plus de 123 000 électeurs

La préfecture de la Sarthe a communiqué le nombre des électeurs inscrits pour le second tour des élections municipales en Sarthe. Ils seront 123 318 électeurs auxquels il faut ajouter 160 électeurs sur les listes complémentaires (les électeurs ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits pour participer aux élections municipales et communautaires). Dimanche pour le premier tour, 414 359 électeurs étaient concernés par le premier tour.

Procurations

Hier à 8 heures, le nombre de procurations s'élevait à 3 598. 1 934 concernent les huit communes du second tour. Ce chiffre peut évoluer jusqu'à aujourd'hui, veille du scrutin.

Huit communes voteront

Huit communes sont concernées

Une nouvelle réorganisation du comité régional pourrait être à l'origine de cette absence de communication. Par ailleurs, dans les autres départements de la région, aucune autre annonce de futurs concours n'a été relayée par la délégation.

Pour rappel, ces concours départementaux figurent comme une première étape, car ils sont suivis d'un concours régional qui élit ensuite la personne qualifiée pour l'élection nationale de Miss France.

Quid des autres régions ?

À ce jour, d'autres comités ont déjà indiqué la date de leur concours. C'est le cas du comité miss Poitou-Charentes, qui organisera son concours régional le 4 septembre. Plus au nord, le concours miss Normandie se tiendra le 22 mai au Zénith de Caen.

En revanche, le 16 mars, le comité départemental Miss Tarn a indiqué avoir pris la décision d'annuler le concours. « Pour des raisons d'organisation, cette édition ne pourra pas se tenir cette année », précise la déléguée départementale. En sera-t-il de même pour les départements ligériens ? Approchée, la société Miss France n'a, à ce stade, pas répondu à nos sollicitations. Pour les plus fervents du concours dans la région, il faudra donc faire encore preuve de patience.